

Durée de l'accompagnement

Accompagnement individuel ou collectif tout au long de l'année : 15 heures

Délai d'accès

Dès réception de la recevabilité

Lieu

CFPPA/UFA Carmejane
Couvent des cordeliers
Boulevard des martyrs
04300 FORCALQUIER

Résultats 2021-2022

Nb demande de renseignement : 27

Nb candidats accompagnés : 2

Taux de réussite globale : 100%

Taux de satisfaction : 100%

QU'EST-CE QUE LA VAE ?

La Validation des Acquis de l'Expérience permet d'obtenir, sur décision d'un jury, un diplôme, un titre ou certificat de qualification.

Deux parcours sont possibles :

- parcours sur la base d'une expérience professionnelle,
- parcours mixte : expérience professionnelle et formation.

OBJECTIFS

La VAE peut permettre :

- de mettre en cohérence votre certification avec votre niveau de responsabilité,
- de faire reconnaître vos compétences,
- d'obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur,
- d'évoluer professionnellement, de changer d'emploi ou d'obtenir une augmentation ou une promotion professionnelle.

PUBLIC VISÉ ET PRÉ-REQUIS

Toute personne en emploi ou en demande d'emploi ayant acquis au moins 1 an d'expérience professionnelle continue ou non, en rapport avec le diplôme visé.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ACCOMPAGNEMENT

Les étapes de la VAE :

1. Définition du projet : information, conseil, choix du diplôme.
2. Recevabilité : dépôt du dossier de recevabilité.
3. Accompagnement VAE : aide à la constitution du dossier de validation.
4. Envoi du dossier de validation à la D.R.A.A.F.
5. Validation : partielle ou totale par le jury.

L'accompagnement VAE se déroule en présentiel ou en distanciel, suivant les points énoncés ci-dessous :

- Prise de rendez-vous avec l'accompagnateur VAE, adapté au besoin du candidat
- Accompagnement à la rédaction du dossier de validation :
 - Aide à la lecture du dossier de validation
 - Aide à la rédaction
- Préparation à l'entretien oral du jury

Contacts

Accompagnateur VAE :
Jean-Michel AGUILLON
jean-michel.aguillon@educagri.fr
04.92.72.92.79

Accessibilité

Référente handicap :
Rabia ARAB
rabia.arab@educagri.fr

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous contacter pour connaître les modalités.

DIPLÔMES VISÉS

Tous les diplômes du Ministère de l'agriculture, titres, certificats de qualification professionnelle inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) : CAPA, BPA, BP, BAC PRO, BTSA, CS...

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Évaluation du dossier de validation
 - Passage devant un jury formé à la pratique d'évaluation en VAE
- Le jury peut valider partiellement, totalement ou invalider le diplôme.

CONDITIONS D'ADMISSION

Accord de la D.R.A.A.F. (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la forêt de Provence-Alpes-Côte d'Azur) à l'issue de la demande de recevabilité.

INFORMATIONS FINANCEMENT

Forfait d'accompagnement : 1050 €

Plusieurs formules d'accompagnement sont possibles, nous consulter pour plus de renseignements.

L'accompagnement peut être financé par différents organismes (Pôle emploi, CPF, VIVEA, Région Sud...) suivant le statut du candidat.

Mise à jour le 12/01/2023